

Sommaire détaillé du suivi des Enjeux, Objectifs et Cibles de l'UA 026-51 Période 2023-2028



Légende des résultats :

Cible Atteinte	Cible partiellement atteinte	Cible non atteinte	Donnée à venir
----------------	------------------------------	--------------------	----------------

Enjeux	Objectif	Référence	Indicateurs/actions	Cible	Échelle	Fréquence de suivi/contrôle	Résultat Année d'opération 2023-24	Résultat Année d'opération 2024-25	Résultat Année d'opération 2025-26	Résultat Année d'opération 2026-27	Résultat Année d'opération 2027-28	Commentaire
PARTIE 1 – SUIVI DES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT												
Enjeux écologiques												
Structure d'âge des forêts	Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celles qui existent dans la forêt naturelle	VOIC-Age-1	Superficie occupée par des unités territoriales d'analyse (UTA) présentant un degré d'altération faible ou modéré.	> 80%	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	Les cibles de structure d'âge pour l'UA 02651 sont toujours atteintes si les seuils de récolte ne dépassent pas la possibilité forestière.
Organisation spatiale	Maintenir ou restaurer les attributs clés liés à l'organisation spatiale des forêts naturelles	VI-COS-2	Nombre d'années pour achever un premier ou un deuxième passage	< 10 ans	COS	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
			Superficie occupée par des COS à l'état de massifs forestiers	> 20 %	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
			Superficie couverte par une zone d'influence de 10 km autour des COS à l'état de massifs forestiers.	> 90 %	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
			Largeur de lièze boisée possédant au moins 70 % de peuplements de 3 m ou plus de hauteur à maintenir pour juxtaposer des agglomérations de coupes.	100% > 1 km	COS	Annuel	100%	À venir	À venir	À venir	À venir	cible au PAFIT page 3
Composition végétale	Répertorier les types forestiers rares durant les inventaires sur le terrain et durant la photointerprétation.	VI-EFE-1	Nombre de rapports de types forestiers rares reçus et validés. Superficie des nouveaux types forestiers rares identifiés	--	UA	Annuel	Aucun signalement	À venir	À venir	À venir	À venir	
	Protéger les superficies des types forestiers rares du territoire.	BRP-EFE-6	Proportion des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) reconnus pour lesquels les mesures de protection et les modalités d'intervention prévues ont été respectées durant les travaux d'aménagement forestier	100 %	UA	Annuel	NA aucune EFE sur l'UA 026-51	NA aucune EFE sur l'UA 026-51	NA aucune EFE sur l'UA 026-51	À venir	À venir	
Structure interne	Augmenter ou, au minimum, maintenir les peuplements à structure complexe	VOIC-Struct-1	Nombre d'hectares (ha) traités par des types de traitements sylvicoles permettant de maintenir ou d'établir des structures complexes.	Superficies traitées selon les balises fixées par la stratégie d'aménagement	UA	Annuel	0 ha	À venir	À venir	À venir	À venir	La cible de 60 ha par année en CPIL n'est pas atteinte en 2023-34 dû à la récupération de bois brûlé.
						Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
	Assurer suffisamment de legs biologiques dans les parterres de coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	VOIC-Struct-2	Proportion des superficies de CPRS avec rétention par bouquets	≥ 20 %	UA	Annuel	2%	À venir	À venir	À venir	À venir	La cible annuelle n'est pas atteinte en 2023-34 dû à la récupération de bois brûlé. La rétention a pris une autre forme que les bouquets, soit en superficie de bois verts laissés sur pied selon le plan spécial autorisé.
							Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir
	Éviter la simplification et l'uniformisation de la forêt de seconde venue	VOIC-StruHF-3	Proportion des superficies admissibles traitées en éclaircie précommerciale (EPC)	≤ 50 %	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
	Assurer le maintien d'attributs propres aux forêts perturbées naturellement.	NA	Plans spéciaux préparés selon des lignes directrices basées sur l'aménagement écosystémique.	--	--	Au besoin	Réalisé dans le cadre des feux 2023	À venir	À venir	À venir	À venir	
Maintenir de la connectivité pour répondre aux besoins de la martre		VI-HF-2	Proportion de la superficie forestière productive de l'UTA occupée par des peuplements de 7 mètres et plus	≥ 50 % de peuplements de plus de 7 mètres pour chaque UTA	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
			Proportion de la superficie forestière productive potentiellement adéquate pour la martre, couverte par des peuplements adéquats	≥ 40 % de l'UA en peuplements adéquats pour la martre	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
			Proportion de la superficie forestière productive de l'UA sous l'influence de massifs	100 % de la superficie forestière de l'UA sous l'influence de massifs dans un rayon de 15 kilomètres	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
Espèces nécessitant une attention particulière pour assurer leur maintien	Détecter la présence d'EMVS non-répertoriés sur le territoire	VI-EMVS-1	Nombre de rapports d'espèces menacées ou vulnérables reçus et traités	--	Régional	Annuel	100 % (Pour l'ensemble de la région : 17 signalements d'espèces menacées ou vulnérables reçus, traités et validés)	À venir	À venir	À venir	À venir	
	Apporter une attention particulière aux sites fauniques d'intérêt.	BRP-SFI-1	Appliquer les modalités prévues pour la protection des sites fauniques d'intérêt (SFI) répertoriés régionalement.	100 %	Chantier	Lors de la planification des chantiers	100%	À venir	À venir	À venir	À venir	
	Protéger les habitats désignés des espèces menacées ou vulnérables sur le territoire	BRP-EMVS-4	Proportion des habitats reconnus d'espèces menacées et vulnérables ou susceptibles de l'être (EMVS) pour lesquels les mesures de protection et les modalités d'intervention prévues ont été respectées lors des travaux d'aménagement forestier	100 %	100 %	Annuel	100%	À venir	À venir	À venir	À venir	
L'altération des fonctions écologiques remplies par les milieux humides et riverains	Protéger les milieux humides de plus grand intérêt pour la conservation	NA	Proportion des milieux humides d'intérêt indiqués dans le PAFI dont les modalités de protection ont été respectées durant des travaux forestiers.	100%	100%	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	Suivi annuel du respect de la ZHVC correspondante aux MHI, intégré aux UFZ, mais suivi réalisé par le requérant
Enjeux de production de bois												
	Augmenter la qualité des bois	NA	S'assurer que la stratégie sylvicole respecte les orientations des guides sylvicoles et qu'elle soit mise en œuvre dans les différents niveaux de planification forestière, dans l'élaboration des prescriptions sylvicoles commerciales et non commerciales et dans le calcul des possibilités forestières.	100 % des prescriptions sylvicoles respectent la stratégie	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	

Enjeux	Objectif	Référence	Indicateurs/actions	Cible	Échelle	Fréquence de suivi/contrôle	Résultat Année d'opération 2023-24	Résultat Année d'opération 2024-25	Résultat Année d'opération 2025-26	Résultat Année d'opération 2026-27	Résultat Année d'opération 2027-28	Commentaire
Qualité du bois	Augmenter la qualité des bois résineux	NA	Favoriser ces essences durant l'exécution des travaux d'éducation de peuplements. Exigence inscrite dans les devis des travaux.	100 % des devis d'éducation de peuplements	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
			Favoriser la sélection de ces essences comme rétention (semenciers) dans les coupes totales à rétention variable. Exigence inscrite dans les devis des travaux.	La directive opérationnelle inclut une mention à cet effet.	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
			Favoriser, lorsque possible, le maintien de ces essences dans les priorités de prélèvement des coupes partielles. Exigence inscrite dans les devis des travaux.	La directive opérationnelle inclut une mention à cet effet.	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
	Augmenter le volume moyen par tige ciblée.	NA	Répertorier, parmi les plantations et les EPC naturelles antérieures, celles offrant le potentiel nécessaire à la réalisation d'une éclaircie commerciale.	100% du potentiel d'éclaircie commerciale décélé	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
			Effectuer des éclaircies commerciales dans les secteurs désignés.	Superficie traitée comparativement à la proportion prévue dans le PAFIT	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
			Élaborer et mettre en œuvre une approche pour favoriser l'application des éclaircies commerciales.	Plan développé et mis en œuvre	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
			Répertorier, parmi les plantations antérieures, celles pouvant bénéficier d'une EPC intraspécifique. Déterminer les critères de sélection pour la réalisation d'EPC intraspécifique	100% des critères établis	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
			Réaliser un projet d'acquisition de connaissances sur l'efficacité de pratiquer une EPC tardive dans les plantations d'épinette blanche.	Projet réalisé	Régional	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
			Intégrer une cible (variable de suivi) au calcul de possibilité afin de maintenir le volume moyen par tige du groupe d'essences SEPM au-dessus d'une cible dans un horizon déterminé.	Volume moyen/tige ≥ 115 dm ³ /tige pour le groupe SEPM en variable de suivi sur l'horizon du calcul de possibilité.	UA	Dans l'analyse d'optimisation de la SRPB 2023-2028 et au prochain calcul de possibilité 2028-2033	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
			Quantité de bois	Réduire les pertes de bois par le reboisement des aires forestières touchées par les opérations forestières	VI-GrAAE-2	Pourcentage des aires d'empiement, d'ébranchage et de tronçonnage (AEET) remises en production.	100%	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028		
Pourcentage (%) des gravières et des sablières désaffectées remises en production.	100%	UA				Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
VOIC-CHE-1	Pourcentage de kilomètres de chemins construits dans une année désignés comme reboisables.	Désigner minimalement 3 % des chemins construits annuellement			UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	6,6 km sur 104 km de chemin construits en 2023 ont été désignés comme reboisables. Ça représente 6.4% des chemins 2023, ceux-ci seront reboisés en 2024, 2025 et 2026.
	Pourcentage de kilomètres de chemins désignés comme reboisables et effectivement reboisés.	Reboiser 40 % des chemins désignés comme reboisables			UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	En 2023, 5.7 km de chemin a été reboisé sur 6.2 km planifié en rattrapage en 2022 (92%).
NA	Pourcentage des aires brûlées récupérées et non régénérées naturellement qui sont reboisées.	80%		UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir		
	Réduire les pertes de bois causées par une éventuelle épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE).	Dresser le profil de la vulnérabilité des peuplements forestiers des cinq UA.		Profil dressés.	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
NA	Élaborer et mettre en œuvre une approche pour réduire les pertes de bois.	Approche de gestion de la planification forestière développée selon la situation épidémique.		UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir		
	Réduire les pertes de bois en récupérant les volumes de bois touchés par les perturbations naturelles.	Pourcentage des superficies perturbées qui font l'objet d'un plan de récupération.		85 % sur un horizon quinquennal	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
NA	Réduire les pertes de bois en rendant accessibles à la récolte des volumes de bois par la coupe partielle.	Proportion des coupes partielles réalisées.		Proportion prévue dans le PAFIT	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir	
NA	Réduire les pertes de bois en rendant accessibles des volumes de bois sans preneur ou sous contrainte.	Proportion des situations qui ont été rapportées à la Direction de la gestion de l'approvisionnement en bois (DGAB).		100%	UA	Annuel	100% des situations documentées, d'ailleurs des volumes de bois brûlé des feux de 2023 ont été récupérées en 2024-25 pour de la biomasse.	À venir	À venir	À venir	À venir	cible au PAFIT page 11
Augmenter la quantité de bois en restaurant les peuplements qui se régénèrent difficilement après la coupe.	NA	Proportion des pinèdes grises et des pessières noires récoltées ciblées comme étant mal régénérées en essences désirées qui est reboisée.	100%	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir		
		Pourcentage des superficies ciblées dominées par le bouleau jaune ou blanc qui est scarifiée.	70%	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir		
	NA	Pourcentage de réalisation des profils et plans de restauration des peuplements forestiers peu productifs ou dégradés.	100% réalisé	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir		
Augmenter la quantité de bois en restaurant les peuplements forestiers peu productifs ou dégradés.	NA	Pourcentage des superficies es peuplements forestiers peu productifs ou dégradés incluses dans les chantiers qui sont réellement traitées selon un plan de restauration	90%	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028				À venir		

Enjeux	Objectif	Référence	Indicateurs/actions	Cible	Échelle	Fréquence de suivi/contrôle	Résultat Année d'opération 2023-24		Résultat Année d'opération 2024-25		Résultat Année d'opération 2025-26		Résultat Année d'opération 2026-27		Résultat Année d'opération 2027-28		Commentaire	
Maximiser la production de bois sur une portion précise du territoire.	NA		Superficie reboisée en épinette blanche réalisée par rapport à la superficie totale prévue en reboisement, de manières à augmenter le nombre de plantations à haut rendement sur une portion précise du territoire.	Niveau prévu dans le PAFIT	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028						À venir					
			Répertoire les sites les plus prometteurs pour la production forestière (AFL).	Superficie à fort potentiel décelée sur la surface totale de l'UA	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028						À venir					
			Augmenter les taux de plantations dans la stratégie sylvicole dans le respect du potentiel écologique (guide sylvicole).	Taux de reboisement de la stratégie sylvicole adapté et intégré au calcul de possibilité.	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028						À venir					
			Respecter les taux prévus de reboisement selon les balises prévues dans le PAFIT.	Taux de reboisement atteint	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028						À venir					
Apporter les soins nécessaires aux forêts ayant fait l'objet d'investissements sylvicoles afin d'obtenir les résultats attendus.	NA		Proportion des superficies planifiées pour la réalisation d'un suivi.	100 % des superficies prévues annuellement	UA	Annuel	100%	100%	À venir		À venir		À venir		Des suivis de l'efficacité sont aussi mis en œuvre par le MRNF (DIF), afin d'assurer un suivi adapté selon le type de procédé de régénération (ex. reboisement). Ces suivis sont énumérés dans le PAFIT 2023-2028 (page 71) et il est possible d'obtenir plus d'information sur ces suivis en contactant le MRNF.			
			Proportion des superficies aménagées qui est effectivement atteinte.	100%	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028						À venir					
Coût du bois Maintenir ou diminuer les coûts de production de bois sur une portion du territoire	NA		Cibler les secteurs qui bénéficieraient d'un scénario sylvicole intensif sur une portion précise du territoire.	Proportion des travaux localisée dans les secteurs adjacents au réseau routier permanent et à proximité des usines.	≥ 70 %	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028						À venir				
			Améliorer l'organisation des coupes forestières sur le territoire.	NA		Guide de prescription régional révisé pour offrir aux aménagistes une flexibilité dans l'harmonisation des rotations des coupes partielles, tout en respectant les balises des guides sylvicoles.	NA	Régional	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028						À venir		
						Finaliser la définition des indicateurs de performance économique et intégrer cette analyse dans la liste de contrôle des PAFIO.	NA	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028						À venir		
						Indicateurs économiques pris en compte lors de l'élaboration du PAFIO.	100%	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028						À venir		
			Améliorer, lorsque possible, la rentabilité économique des scénarios sylvicoles.	NA		Réalisation d'une stratégie sylvicole adaptée du PAFIT en fonction des résultats des analyses de rentabilité économique	Réalisée pour le PAFIT	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028						À venir		
Évaluer le potentiel de méthodes alternatives pour réaliser certains traitements sylvicoles particulièrement coûteux.	1 traitement au minimum évalué	Régional				Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028						À venir					
Améliorer la prévisibilité et la flexibilité de la récolte dans le temps.	NA		Posséder une banque de chantiers planifiés et harmonisés d'avance.	Équivalent de plus de 3 années de récolte pour chaque UA	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028						À venir					
Enjeux régionaux et locaux																		
La cohabitation harmonieuse des usages	NA	VI-HAR-1	Communiquer aux usagers les activités forestières planifiées et réalisées.	Rendre accessible les informations pour tous les utilisateurs pour la période 2023-2028	100% des informations accessibles	Régional	En continu	100%	100%	À venir		À venir		À venir		cible au PAFIT page 14 Site web à jour en continu : https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/mauricie		
			Respect des ententes d'harmonisation avec les communautés autochtones et les tiers	Proportion des mesures d'harmonisation des usages respectées durant la réalisation des travaux d'aménagement forestier	100 %	Régional	Annuel	100% (6/6)	À venir		À venir		À venir		À venir			
La qualité de paysages	NA		Réduire l'impact des interventions forestières sur les paysages dans les zones sensibles identifiées régionalement	Mise en application des modalités de protection du paysage des lacs prioritaires P1 et P2.	100 %	UA	Lors de la planification des chantiers	100%	À venir		À venir		À venir		cible au PAFIT page 14, aucune récolte en 2023 dans les encadrements visuels (JFZ)			
La cohabitation des usages avec les différentes communautés autochtones	NA		Cibler les enjeux, définir un plan d'action et amorcer la recherche et la mise en application de nouvelles solutions.	Travailler en collaboration avec les communautés pour exprimer les préoccupations et les enjeux et définir des plans d'action.	Liste d'enjeux et de préoccupations établie pour chaque communauté et Plan d'action élaboré et amorcé pour chaque communauté	UA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2023-2028						À venir				
PARTIE 3 – AUTRES ENJEUX EN LIEN AVEC LA CERTIFICATION FSC																		
Impacts en santé et sécurité des activités d'aménagement	NA		Les accidents en SST	La fréquence moyenne et la gravité des accidents doivent diminuer au fil du temps ou se maintenir à un bas niveau.	Diminuer ou maintenir un bas niveau d'accidents	UA	Annuel	Très légère hausse des accidents		Baisse des accidents		À venir		À venir		À venir		
Régénération des sites récoltés	BSA-TSNC-1		Les sites récoltés sont régénérés dans un délai approprié. Et si des activités de régénération ont lieu, elles doivent : 1. permettre le rétablissement ou l'amélioration de la composition et de la structure globale pré-récolte ou de la forêt naturelle; 2. promouvoir ou améliorer, selon les meilleurs renseignements disponibles, la résilience du futur peuplement tout en tenant compte des changements climatiques. Les pratiques sylvicoles utilisées doivent aussi être appropriées aux sites et à la faune et à la flore qui y sont associés de même qu'aux objectifs d'aménagement.	100% des sites récoltés sont suivis pour s'assurer leur régénération	100% des sites récoltés sont suivis pour s'assurer leur régénération	UA	Annuel	Suivis d'efficacité réalisés par le MRNF (DIF), mais données non disponibles		100% des coupes partielles sont régénérées; 96,96% des coupes de régénération sont démontrées régénérées; 87,45% des superficies reboisées sont démontrées comme étant suffisamment régénérées		À venir		À venir		En mai 2025, au niveau du suivi de l'état de la régénération, il y a 307,5ha de coupe partielle de suivi, 2321,5ha de coupe de régénération de suivi et 7 160,82 ha de plantation de suivi. Le suivi des coupes de régénération réalisées en 2013-14 est prévu être réalisé en 2025-26, soit entre 10 et 15 ans après coupe.		
Espèces exotiques et envahissantes	NA		Les espèces exotiques ne sont pas utilisées. Et si utilisées, les résultats de recherches scientifiques démontrent que cette espèce n'est pas envahissante.	Aucune superficie doit être remise en production à l'aide d'espèces exotiques envahissantes	Aucune superficie doit être remise en production à l'aide d'espèces exotiques envahissantes	UA	Annuel	0 ha remis en production à l'aide d'espèces exotiques envahissantes.		À venir		À venir		À venir		Il y a un projet de règlement sur les espèces floristiques exotiques envahissantes diffusé à la Gazette officielle du Québec du 22 octobre 2025.		
Utilisation d'engrais	NA		L'utilisation d'engrais est évitée.	Réduire le plus possible l'utilisation d'engrais ou fertilisant.	Aucune superficie ne doit subir l'application de pesticides.	UA	Annuel	L'utilisation d'engrais ou de fertilisant n'a pas été utilisé.		L'utilisation d'engrais ou de fertilisant n'a pas été utilisé.		À venir		À venir		À venir		
Utilisation de pesticides	NA		Les pesticides chimiques ne sont pas utilisés.	Aucune superficie ne doit subir l'application de pesticides.	Aucune superficie ne doit subir l'application de pesticides.	UA	Annuel	0 ha a subi l'application de pesticides		0 ha a subi l'application de pesticides		À venir		À venir		À venir		

Enjeux	Objectif	Référence	Indicateurs/actions	Cible	Échelle	Fréquence de suivi/contrôle	Résultat Année d'opération 2023-24	Résultat Année d'opération 2024-25	Résultat Année d'opération 2025-26	Résultat Année d'opération 2026-27	Résultat Année d'opération 2027-28	Commentaire	
Impacts environnementaux importants des activités d'aménagement	Utilisation d'agents de lutte biologique	NA	L'utilisation d'agents de lutte biologique est réduite autant que possible, documentée, surveillée et contrôlée. Si utilisés, l'organisation coopère avec les intervenants pour bien documenter et répondre des dommages aux valeurs environnementales.	Réduire la superficie ayant subi des dommages aux valeurs environnementales suite à l'utilisation d'agents de lutte biologique.	UA	Annuel	0 ha a subi l'utilisation d'agents de lutte biologique	0 ha a subi l'utilisation d'agents de lutte biologique	À venir	À venir	À venir	Seul un insecticide biologique, le Bacillus thuringiensis var. kurstaki (Btk), peut être employé pour contrôler la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Description du produits et effets sur l'environnement disponible sur le site de la SOFIM: https://sopfm.qc.ca/informations-lutte-contre-insectes-ravageurs/insecticide-btk/ Aucune superficie arrosée pour la TBE sur le territoire en 2023-24 et en 2024-25	
				L'utilisation d'agents de lutte biologique sur le territoire est documentée	UA	Annuel	NA	NA	À venir	À venir	À venir		
	Les dommages physiques au sol, la perte de nutriments et la perte de superficies de forêt productive	NA	Proportion de la longueur des sentiers d'abattage et de débardage ayant de l'orniérage	Maintient ou réduction dans le temps de la perte de superficie productive due aux chemins et en bordure des chemins	≤ 25 % des sentiers présentent de l'orniérage	UA	Annuel	Aucun écart détecté; moins de 25% des sentiers présentent de l'orniérage	À venir	À venir	À venir	À venir	Le résultat se base sur les suivis PCR-RADF du MRNF et les déclarations des BGA portant sur le respect des directives opérationnelles et prescriptions.
					Maintient ou amélioration du % de perte de superficie productive	UA	Annuel	à venir suite à l'inventaire prévu à l'été 2026	à venir suite à l'inventaire prévu à l'été 2026	À venir	À venir	À venir	L'inventaire des pertes de superficie productive pour les chantiers de 2022-23 et 2023-24 (COS Gâteaux) est reportée à l'été 2026, car à l'été 2025, il y a un retour de la récolte-entretien sur les mêmes chemins. L'inventaire doit être fait 1 an après que le chemin n'est plus utilisé.
					80 % des COS de l'UA sous le seuil de 3 km/km ²	UA	Annuel	100% des COS de l'UA sous le seuil de 3 km/km ²	100% des COS de l'UA sous le seuil de 3 km/km ²	À venir	À venir	À venir	
					Aucun COS au-dessus de 4 km/km ²	UA	Annuel	Aucun COS au-dessus de 4 km/km ²	Aucun COS au-dessus de 4 km/km ²	À venir	À venir	À venir	
	La quantité de chemins et d'autres perturbations linéaires	NA	La quantité de chemins et d'autres perturbations linéaires dans les blocs contigus est réduit autant que possible.	100% des lignes directrices respectées pour les massifs de forêts pérennes aménagés	UA	Annuel	Les COS pérennes respectent 100% des lignes directrices	Les COS pérennes respectent 100% des lignes directrices	À venir	À venir	À venir	Les COS pérennes ont été réévalués suite aux feux de 2023 et déplacés/repositionnés au besoin. Les règles de répartitions spatiales (lignes directrices du cahier 3.1.1, page 11) permettent de respecter cet indicateur en raison du maintien de massifs.	
	Optimisation de l'utilisation du bois marchand	NA	Les activités de récolte optimisent l'utilisation du bois marchand et évitent ou réduisent autant que possible les dommages causés aux arbres résiduels.	≤ 3,5 m ³ /ha de matière ligneuse utilisable laissée sur le parterre après coupe	UA	Annuel	0,63 m ³ /ha MLNU-RG	À venir	À venir	À venir	À venir	Selon les RATF et déclaration sommaires MLNU transmises au MRNF.	
	Gestion des matières dangereuses	NA	Éviter les dommages causés par un entreposage ou une élimination inappropriés des déchets.	Taux de respect de la réglementation en vigueur pour la gestion des MDR	UA	Annuel	Aucun écart détecté	À venir	À venir	À venir	À venir	Selon les signalements transmis au MRNF	
	Forêts de haute valeur pour la conservation (FHVC)	BRP-FHVC-5	Proportion des FHVC pour lesquelles les mesures de protection et les modalités d'intervention prévues ont été respectées lors des travaux d'aménagement forestier	100 %	UA	Annuel	100%	À venir	À venir	À venir	À venir	Suivi annuel du respect des ZHVC, suivi réalisé par le requérant. L'atteinte de la cible a été évaluée lors de la mise à jour du rapport sur les FHVC en mars 2024. Le suivi des proposition AMCE a été intégré en janvier 2026 au suivi des ZHVC.	
Suivi du groupe de caribous du lac Surprise	NA	Assurer la mise en place de mesures de maintien de l'habitat des caribous si les déplacements du groupe de caribous du lac Surprise se rapprochent des secteurs prévus être aménagés.	Mesures établies et mises en place au besoin	UA	Annuel	NA	NA	À venir	À venir	À venir	Une démarche est en cours pour valider les déplacements récents du groupe de caribous du lac Surprise.		

DÉFINITIONS

BRP : Bilan du respect de la planification autorisée suite à la réalisation des interventions
BSA : Bilan de la stratégie d'aménagement forestier (superficies traitées par type de traitement versus balises de la stratégie d'aménagement inscrite au PAFIT)
SC : Suivi et contrôles opérationnels

Tableau mis à jour le 12 janvier 2026 par Catherine Côté, ing.1.
Les rapports annuels produits par le MRNF "Rapport de suivi des indicateurs visés par les objectifs d'aménagement identifiés aux PAFIT 2023-2028 des unités d'aménagement 026-51, 041-51, 042-51, 043-51 et 043-51" seront utilisés pour compléter ce tableau synthèse. Certaines données proviennent du requérant de la certification FSC et sont disponibles plus rapidement.
Des discussions et échanges entre SCSSO et le MRNF permettront de compléter certaines parties du tableau dont les informations ne figureraient pas dans les rapports annuels.
Ce tableau est habituellement mis à jour annuellement en septembre de la 2e année suivant les opérations, mais des mises à jour peuvent être réalisées en tout temps selon les besoins et lorsque des données sont disponibles.

Ex: pour l'année des travaux réalisés en 2023-24 (du 1er avril 2023 au 31 mars 2024), le suivi des objectifs du PAFIT est en général réalisé par le MRNF en septembre 2025, car le RATF est complété en septembre 2024, ainsi toutes les données sont disponibles rendu en septembre 2025 pour permettre au MRNF de diffuser le suivi complet permettant de mettre à jour ce tableau.

----Pages suivantes ---

Résultats de suivi de la période quinquennale précédente 2018-2023

UA-026-51

Sommaire détaillé du suivi des Enjeux, Objectifs et Cibles de l'UA 026-51 - Période 2018-2023



Légende des résultats :

Cible Atteinte	Cible partiellement atteinte	Cible non atteinte	Donnée à venir
----------------	------------------------------	--------------------	----------------

Enjeux	Objectif	Référence	Indicateur(s)	Cible d'amélioration et/ou État attendu	Fréquence de suivi/contrôle	Résultat Année d'opération 2018-19	Résultat Année d'opération 2019-20	Résultat Année d'opération 2020-21	Résultat Année d'opération 2021-22	Résultat Année d'opération 2022-23	Commentaire	
PARTIE 1 – SUIVI DES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT												
Durabilité des écosystèmes												
Structure d'âge des forêts	Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celles qui existent dans la forêt naturelle	VOIC-Age-1	Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTR ou des UTA)	≥ 80 %	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2018-2023					100%	Les cibles de structure d'âge pour l'UA 02651 sont toujours atteintes si les seuils de récolte ne dépassent pas la possibilité forestière.
	Modification de la composition végétale	Identifier les types forestiers rares lors des inventaires sur le terrain et lors de la photo-interprétation	VI-EFE-1	Nombre de signalements de types forestiers rares reçus et validés Superficie des nouveaux types forestiers rares identifiés		Annuel	Aucun signalement	Aucun signalement	Aucun signalement	Aucun signalement	Aucun signalement	
Protéger les superficies des types forestiers rares présents sur le territoire		BRP-EFE-6	Proportion des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) reconnus pour lesquels les mesures de protection et les modalités d'intervention prévues ont été respectées lors des travaux d'aménagement forestier	100 %	Annuel	NA aucune EFE sur l'UA 026-51	NA aucune EFE sur l'UA 026-51	NA aucune EFE sur l'UA 026-51	NA aucune EFE sur l'UA 026-51	NA aucune EFE sur l'UA 026-51		
Structure interne des peuplements et bois mort	Maintenir ou augmenter la présence de peuplements à structure complexe	VOIC-Struct-1	Quantité d'hectares (ha) traités par des types de traitements sylvicoles permettant de maintenir ou d'établir des structures complexes	Niveau réalisé à l'intérieur des balises fixées par la stratégie d'aménagement de l'UA	Annuel	3 ha	3 ha	8 ha	1 ha	12 ha	Il était visé 100 ha/an en coupe progressive au PAFIT 2028-2023. En 2021, le BFEC a revu à la baisse (60ha/an) la stratégie, cible non atteinte. Cependant, sur l'ensemble du quinquennal, il a été récolté une superficie inférieure à celle prévue à la stratégie.	
	Assurer une présence suffisante de legs biologiques dans les parterres de coupe avec protection de la régénération et des sois (CPRS)	VOIC-Struct-2	Proportion des superficies de CPRS avec au moins 5 % de rétention	≥ 20 %	Annuel	24%	0%	4%	21%	38%		
	Éviter la simplification et l'uniformisation de la forêt de seconde venue	VOIC-StruHF-3	Proportion des superficies admissibles traitées en éclaircie précommerciale	≤ 50 %	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2018-2023						17%
Espèces nécessitant une attention particulière pour assurer leur maintien	Détecter la présence d'EMVS non- répertoriées sur le territoire	VI-EMVS-1	Nombre de signalements d'espèces menacées ou vulnérables reçus et traités	100 %	Annuel	100 % (Pour l'ensemble de la région : 13 signalements d'espèces menacées ou vulnérables reçus, traités et validés)	100 % (Pour l'ensemble de la région : 17 signalements d'espèces menacées ou vulnérables reçus, traités et validés)	100 % (Pour l'ensemble de la région : 9 signalements d'espèces menacées ou vulnérables reçus, traités et validés)	100 % (Pour l'ensemble de la région : 9 signalements d'espèces menacées ou vulnérables reçus, traités et validés)	100 % (Pour l'ensemble de la région : 2 signalements d'espèces menacées ou vulnérables reçus, traités et validés)		
	Respecter les modalités d'intervention ou les mesures de protection associées aux espèces menacées et vulnérables, aux habitats fauniques et aux sites fauniques d'intérêt (SFI)	BRP-SFI-1	Proportion des SFI identifiés régionalement pour lesquels les mesures de protection et les modalités d'intervention prévues ont été respectées lors des travaux d'aménagement forestier	100 %	Annuel	100%	100%	100%	100%	100%		
L'altération des fonctions écologiques remplies par les milieux humides et riverains	Protéger les milieux humides d'intérêt	BRP-MHI-1	Proportion des milieux humides d'intérêt identifiés au PAFI dont les modalités de protection ont été respectées lors des travaux forestiers	100%	Annuel	100%	100%	100%	100%	100%	Suivi annuel du respect de la ZHVC correspondante aux MHI, intégré aux UFZ, mais suivi réalisé par le requérant.	
	Identifier les étangs vernaux lors des inventaires, des interventions sur le terrain et lors de la photo-interprétation	VI-EVE-1	Nombre de signalements d'étang vernaux reçus et validés		Annuel	Aucun signalement	Aucun signalement	Aucun signalement	Aucun signalement	Aucun signalement		
Qualité des habitats fauniques												
Habitat des espèces menacées ou vulnérables	Protéger les habitats désignés des espèces menacées ou vulnérables sur le territoire	BRP-EMVS-4	Proportion des habitats reconnus d'espèces menacées et vulnérables pour lesquels les mesures de protection et les modalités d'intervention prévues ont été respectées lors des travaux d'aménagement forestier	100 %	Annuel	100%	100%	100%	100%	100%		
Forêts de haute valeur pour la conservation (FHVC)	Dans les FHVC retenues, planifier et réaliser l'aménagement forestier de façon à préserver et/ou améliorer les hautes valeurs pour la conservation qui ont été identifiées	BRP-FHVC-5	Proportion des FHVC pour lesquelles les mesures de protection et les modalités d'intervention prévues ont été respectées lors des travaux d'aménagement forestier	100 %	Annuel	100%	100%	100%	100%	100%	Suivi annuel du respect des ZHVC, suivi réalisé par le requérant	
Connectivité des habitats	Maintenir une connectivité dans la matrice forestière en respectant l'article 131 du RADF (30 % de plus de 7 mètres par unité territoriale de référence [UTR])	VI-7m-1	Proportion des UTR ayant au moins 30 % de peuplements forestiers de plus de 7 mètres de hauteur	100%	Annuel	100%	100%	100%	100%	100%		
Qualité de l'habitat de la martre	Lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré, prendre en compte les exigences particulières de la martre	VOIC-HF-2	1) Proportion de la superficie forestière productive de l'UTA occupée par des peuplements de 7 mètres et plus	≥ 50 % de peuplements de plus de 7 mètres pour chaque UTA	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2018-2023					100%	
			2) Proportion de la superficie forestière productive potentiellement adéquate pour la martre couverte par des peuplements adéquats	≥ 40 % de l'UA en peuplements adéquats pour la martre	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2018-2023					62%	
			3) Proportion de la superficie forestière productive de l'UA sous l'influence de massifs	100 % de la superficie forestière de l'UA sous l'influence de massifs dans un rayon de 15 kilomètres	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2018-2023					100%	

Enjeux	Objectif	Référence	Indicateur(s)	Cible d'amélioration et/ou État attendu	Fréquence de suivi/contrôle	Résultat Année d'opération 2018-19	Résultat Année d'opération 2019-20	Résultat Année d'opération 2020-21	Résultat Année d'opération 2021-22	Résultat Année d'opération 2022-23	Commentaire	
Qualité de l'habitat de la petite faune	Éviter la simplification et l'uniformisation de la forêt de seconde venue	VOIC-StruHF-3	Proportion des superficies admissibles traitée en éclaircie précommerciale	≤ 50 %	Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2018-2023					42%	
Capacité de production de la forêt												
Maintien des rendements ligneux	Réaliser les niveaux prévus d'activités d'aménagement forestier	BSA-TS-1	Quantité d'hectares traités par des types de traitements sylvicoles	À l'intérieur des balises fixées par la stratégie d'aménagement de l'UA	Annuel	925 ha	983 ha	1 024 ha	1 192 ha	774 ha	Il était visé 1510 ha/an en traitements sylvicoles commerciaux au PAFIT 2018-2023.	
					Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2018-2023					Non atteint	Sur l'ensemble du quinquennal, il a été récolté une superficie inférieure à celle prévue à la stratégie.
Perte de superficie productive	Remettre en production des aires d'ébranchage et des gravières désaffectées	VI-GrAAE-2	1) Proportion des secteurs d'intervention dont leurs aires d'emplacement, d'ébranchage et de tronçonnage (AEET) ont été remises en production	100 %	Annuel	50%	100%	94%	100%	ND	Le suivi a été abandonné, cependant les entrepreneurs en reboisement doivent intégrer dans leur travaux, toutes superficies ayant fait l'objet d'une mise en andains en bordure de polygones prescrits en reboisement.	
			2) Proportion des sablières désaffectées remises en production	100 %	Annuel	0%	Aucune sablière	Aucune sablière	100%	ND	Les sablières à reboiser sont connues, et elles sont reboisées en continu.	
	Remettre en production des superficies de chemin qui ne réduisent pas l'accès au territoire	VOIC-CHE-1	Pourcentage (%) de kilomètres de chemins remis en production	≥ 40 %	Annuel	Non atteint	Atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Le retard pour atteindre la cible devrait être reprise dans les années à venir afin de régulariser la situation. En 2022, 6,2 km de chemin à reboiser a été transmis à REXFORÉT pour reboiser en 2023.	
Bénéfices de la forêt												
Qualité des paysages	Réduire l'impact des interventions forestières sur les paysages dans les zones sensibles identifiées régionalement	BRP-Pay-1	Proportion des paysages sensibles identifiés pour lesquelles les mesures d'atténuation prévues ont été appliquées (volet « lacs » et volet « bandes de protection ») lors des travaux d'aménagement forestier	100 %	Annuel	100%	100%	ND	ND	ND	N'est plus suivi, car des articles du RADF portent sur cet élément.	
Cohabitation des usages												
Respect des ententes d'harmonisation avec les communautés autochtones et les tiers	Faire le suivi du respect des ententes d'harmonisation convenues avec les communautés autochtones et les tiers	VI-HAR-1	Proportion des mesures d'harmonisation convenues qui ont été respectées lors de la réalisation des travaux d'aménagement forestier	100 %	Annuel	100% (14/14)	80%	100% (2/2)	100% (4/4)	100% (1/1)		
Retombées économiques												
Santé économique des communautés autochtones	Offrir des opportunités de travaux forestiers et d'emplois aux travailleurs autochtones	VI-TSNC-1	Superficie de travaux sylvicoles non commerciaux réalisés par les communautés autochtones	Niveau réalisé	Annuel	Reboisement de 605 597 plants et éducation de peuplement pour 324 ha pour la région 04	Reboisement de 1 574 163 plants et éducation de peuplement pour 1 173 ha pour la région 04	Reboisement de 1 389 893 plants et éducation de peuplement pour 862 ha pour la région 04	Reboisement de 1 505 000 plants et éducation de peuplement pour 942 ha pour la région 04	Reboisement de 953 000 plants et éducation de peuplement pour 844 ha pour la région 04	Le niveau réalisé se maintient dans le temps	
Emplois liés aux activités d'aménagement forestier	Réaliser les niveaux prévus d'activités d'aménagement forestier non commerciales	BSA-TSNC-1	Quantité d'hectares traités par des types de traitements sylvicoles non commerciaux	Niveau réalisé	Annuel	2 108 ha	904 ha	777 ha	1 502 ha	1 267 ha		
					Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2018-2023					6 558 ha, respect des niveaux prévus	
Emplois liés aux volumes de bois récoltés	Maintenir le niveau d'activités de récolte	VI-Vol-2	Volumes récoltés annuellement par groupe d'essences et de qualité	Niveau réalisé	Annuel	181 298 m ³	113 586 m ³	158 571 m ³	148 482 m ³	84 441 m ³	À plus ou moins 25% de la possibilité forestière de l'UA	
					Quinquennal	le bilan quinquennal est présenté à la fin de la période 2018-2023					686 648 m ³ , respect des niveaux prévus	
Coût de la matière ligneuse	S'assurer de conserver le coût de la fibre à un niveau propice au maintien des activités de l'industrie forestière sur le territoire de la Mauricie	VI-Cout-1	Dispersion des chantiers, nombre de m ³ par km de chemin, dm ³ /tige, proportion du volume par essence, coût lié à la localisation du chantier (transport, redevance, coût de construction de chemin), proportion de chantiers été/hiver	À développer	Annuel et quinquennal	Cible à définir au prochain PAFIT 2023-2028					La stratégie régionale de production des bois sera détaillée sous forme d'objectifs et cibles au PAFIT 2023-2028	
PARTIE 2 – AUTRES ENJEUX EN LIEN AVEC LA CERTIFICATION FSC												
Impacts en santé et sécurité des activités d'aménagement	Les accidents en SST	NA	La fréquence moyenne et la gravité des accidents doivent diminuer au fil du temps ou se maintenir à un bas niveau.	Diminuer ou maintenir un bas niveau d'accidents	Annuel	Hausse des accidents	Baisse des accidents	Maintient à la baisse des accidents	Hausse des accidents	Baisse des accidents		
Régénération des sites récoltés	Les sites récoltés sont régénérés dans un délai approprié. Et si des activités de régénération ont lieu, elles doivent : 1. permettre le rétablissement ou l'amélioration de la composition et de la structure globales pré-récolte ou de la forêt naturelle; 2. promouvoir ou améliorer, selon les meilleurs renseignements disponibles, la résilience du futur peuplement tout en tenant compte des changements climatiques. Les pratiques sylvicoles utilisées doivent aussi être appropriées aux sites et à la faune et la flore qui y sont associés de même qu'aux objectifs d'aménagement.	BSA-TSNC-1	Quantité d'hectares traités par types de traitements sylvicoles non commerciaux: 940 ha/an (superficie prévue en travaux non commerciaux au PAFIT 02651 2018-2023)		Annuel	2 108 ha	904 ha	777 ha	1 502 ha	1 267 ha	Des suivis de l'efficacité sont aussi mis en œuvre par le MRNF (DIF), afin d'assurer un suivi adapté selon le type de procédé de régénération. Ces suivis sont énumérés dans le PAFIT 2018-2023 (page 105) et il est possible d'obtenir plus d'information sur ces suivis en contactant le MRNF.	
Espèces exotiques et envahissantes	Les espèces exotiques ne sont pas utilisées. Et si utilisées, les résultats de recherches scientifiques démontrent que cette espèce n'est pas envahissante.	NA	Aucune superficie doit être remise en production à l'aide d'espèces exotiques envahissantes		Annuel	0 ha remis en production à l'aide d'espèces exotiques envahissantes.	0 ha remis en production à l'aide d'espèces exotiques envahissantes.	0 ha remis en production à l'aide d'espèces exotiques envahissantes.	0 ha remis en production à l'aide d'espèces exotiques envahissantes.	0 ha remis en production à l'aide d'espèces exotiques envahissantes.	0 ha remis en production à l'aide d'espèces exotiques envahissantes répertoriés dans la carte écoforestière, ni dans les récentes années d'aménagement forestier.	

Enjeux	Objectif	Référence	Indicateur(s)	Cible d'amélioration et/ou État attendu	Fréquence de suivi/contrôle	Résultat Année d'opération 2018-19	Résultat Année d'opération 2019-20	Résultat Année d'opération 2020-21	Résultat Année d'opération 2021-22	Résultat Année d'opération 2022-23	Commentaire
Impacts environnementaux importants des activités d'aménagement	Utilisation d'engrais	NA	L'utilisation d'engrais est évitée.	Réduire le plus possible l'utilisation d'engrais ou fertilisant.	Annuel	L'utilisation d'engrais ou de fertilisant n'a pas été utilisé.	L'utilisation d'engrais ou de fertilisant n'a pas été utilisé.	L'utilisation d'engrais ou de fertilisant n'a pas été utilisé.	L'utilisation d'engrais ou de fertilisant n'a pas été utilisé.	L'utilisation d'engrais ou de fertilisant n'a pas été utilisé.	
	Utilisation de pesticides	NA	Les pesticides chimiques ne sont pas utilisés.	Aucune superficie ne doit subir l'application de pesticides.	Annuel	0 ha a subi l'application de pesticides	0 ha a subi l'application de pesticides	0 ha a subi l'application de pesticides	0 ha a subi l'application de pesticides	0 ha a subi l'application de pesticides	0 ha a subi l'application de pesticides depuis au moins 1994. Depuis 1984, le Québec interdit l'utilisation de pesticides chimiques (insecticides et phytocides) dans la forêt publique.
	Utilisation d'agents de lutte biologique	NA	L'utilisation d'agents de lutte biologique est réduite autant que possible, documentée, surveillée et contrôlée. Si utilisés, l'organisation coopère avec les intervenants pour bien documenter et répondre des dommages aux valeurs environnementales.	Réduire la superficie ayant subi des dommages aux valeurs environnementales suite à l'utilisation d'agents de lutte biologique.	Annuel	0 ha a subi l'utilisation d'agents de lutte biologique	0 ha a subi l'utilisation d'agents de lutte biologique	0 ha a subi l'utilisation d'agents de lutte biologique	0 ha a subi l'utilisation d'agents de lutte biologique	0 ha a subi l'utilisation d'agents de lutte biologique	Aucun arrosage aérien biologique contre la TBE de 2018 à 2022.
				L'utilisation d'agents de lutte biologique sur le territoire est documentée	Annuel	NA	NA	NA	NA	NA	Aucun arrosage aérien biologique contre la TBE de 2018 à 2022.
	Les dommages physiques au sol, la perte de nutriments et la perte de superficies de forêt productive	NA	Proportion de la longueur des sentiers d'abattage et de débardage ayant de l'orniérage	≤ 25 % des sentiers présentent de l'orniérage	Annuel	Aucun écart détecté; moins de 25% des sentiers présentent de l'orniérage	Aucun écart détecté; moins de 25% des sentiers présentent de l'orniérage	Aucun écart détecté; moins de 25% des sentiers présentent de l'orniérage	Aucun écart détecté; moins de 25% des sentiers présentent de l'orniérage	Aucun écart détecté; moins de 25% des sentiers présentent de l'orniérage	Selon les suivis PCR-RADF du MRNF et les déclarations des BGA portant sur le respect des directives opérationnelles et prescriptions.
		NA	Maintient ou réduction dans le temps de la perte de superficie productive due aux chemins et en bordure des chemins	Maintient ou amélioration du % de perte de superficie productive	Annuel	2.90% de perte de superficie productive	2.35% de perte de superficie productive	14.17% de perte de superficie productive	6.27% de perte de superficie productive	à venir suite à l'inventaire prévu à l'été 2026	L'inventaire des pertes de superficie productive pour les chantiers de 2022-23 et 2023-24 (COS Gâteaux) est reportée à l'été 2026, car à l'été 2025, il y a un retour de la récolte/entretien sur les mêmes chemins. L'inventaire doit être fait 1 an après que le chemin n'est plus utilisé. Le bilan des chemins consommés entre 2017 et 2021 reflétaient en moyenne 6,23% de perte de superficie productive (3,42% de perte associée au chemin et 2,81% de perte en bordure des chemins)
		NA	Longueur de chemin permanent d'été/km ² de superficie terrestre	80 % des COS de l'UA sous le seuil de 3 km/km ²	Annuel	ND	ND	ND	ND	100% des COS de l'UA sous le seuil de 3 km/km ²	
		NA	Nombre de COS au-dessus de 4km/km ²	Aucun COS au-dessus de 4 km/km ²	Annuel	Aucun COS au-dessus de 4 km/km ²	Aucun COS au-dessus de 4 km/km ²	Aucun COS au-dessus de 4 km/km ²	Aucun COS au-dessus de 4 km/km ²	Aucun COS au-dessus de 4 km/km ²	
	La quantité de chemins et d'autres perturbations linéaires	NA	La quantité de chemins et d'autres perturbations linéaires dans les blocs contigus est réduit autant que possible.	100% des lignes directrices respectées pour les massifs de forêts pérennes aménagés	Annuel	Les COS pérennes respectent 100% des lignes directrices	Les COS pérennes respectent 100% des lignes directrices	Les COS pérennes respectent 100% des lignes directrices	Les COS pérennes respectent 100% des lignes directrices	Les COS pérennes respectent 100% des lignes directrices	Les règles de répartitions spatiales (lignes directrices du cahier 3.1.1, page 11) permettent de respecter cet indicateur en raison du maintien de massifs.
	Optimisation de l'utilisation du bois marchand	NA	Les activités de récolte optimisent l'utilisation du bois marchand et évitent ou réduisent autant que possible les dommages causés aux arbres résiduels.	≤ 3,5 m ³ /ha de matière ligneuse utilisable laissée sur le parterre après coupe	Annuel	4.18 m ³ /ha MLNU-RG	2.72 m ³ /ha MLNU-RG. Mais 5.8% de la superficie au RATF est non conforme	4.39 m ³ /ha MLNU-RG	2.97 m ³ /ha MLNU-RG	1.28 m ³ /ha MLNU-RG	Selon les RATF et déclaration sommaires MLNU transmises au MRNF.
Gestion des matières dangereuses	NA	Éviter les dommages causés par un entreposage ou une élimination inappropriés des déchets.	Taux de respect de la réglementation en vigueur pour la gestion des MDR	Annuel	Aucun écart détecté	Aucun écart détecté	Aucun écart détecté	Aucun écart détecté	Aucun écart détecté	Selon les signalements transmis au MRNF	

DÉFINITIONS

BRP : Bilan du respect de la planification autorisée suite à la réalisation des interventions

BSA : Bilan de la stratégie d'aménagement forestier (superficies traitées par type de traitement versus balises de la stratégie d'aménagement inscrite au PAFIT)

SC : Suivis et contrôles opérationnels

Tableau mis à jour le 28 mai 2025 par Catherine Côté, ing.f.

Les rapports annuels produits par le MRNF "Rapport de suivi des indicateurs visés par les objectifs d'aménagement identifiés aux PAFIT 2018-2023 des unités d'aménagement 026-51, 041-51, 042-51, 043-51 et 043-51" ont été utilisés pour compléter ce tableau synthèse.

Des discussions et échanges entre SCSSO et le MRNF ont aussi permis de compléter certaines parties du tableau dont les informations ne figuraient pas dans les rapports annuels.

Ce tableau est habituellement mis à jour annuellement en septembre de la 2e année suivant les opérations, mais des mises à jour peuvent être réalisées en tout temps selon les besoins et lorsque des données sont disponibles.

Ex: pour l'année des travaux réalisés en 2023-24 (du 1er avril 2023 au 31 mars 2024), le suivi des objectifs du PAFIT est en général réalisé par le MRNF en septembre 2025, car le RATF est complété en septembre 2024, ainsi toutes les données sont disponibles rendu en septembre 2025 pour permettre au MRNF de diffuser le suivi complet permettant de mettre à jour ce tableau.